



## UNE SEMAINE POUR PROMOUVOIR LES MÉTIERS DU BTP

Les initiatives se multiplient pour promouvoir les métiers. Pôle Emploi organise ainsi une semaine dédiée à ceux du BTP du 11 au 15 octobre prochains. La CAPEB accompagne l'événement et diffuse à cette occasion 4 nouvelles vidéos.

Les difficultés de recrutement sont réelles dans le BTP et l'artisanat du bâtiment n'échappe pas à cette problématique. Ce manque de main-d'œuvre intervient au pire moment puisque l'activité des entreprises a repris sur les chapeaux de roues et ce, malgré l'approvisionnement parfois chaotique d'une partie importante de matériaux. Dans le cadre de son plan de relance, l'État lance une campagne de mobilisation autour des métiers de la rénovation énergétique et du bâtiment. Son but : recruter et former 150 000 nouveaux entrants dans la filière à l'horizon 2023. Cette campagne sera lancée le 14 octobre. De son côté, Pôle Emploi se lance dans une action de promotion des métiers du BTP pour attirer jeunes et moins jeunes dans nos secteurs. Ainsi, du 11 au 15 octobre, le service public de l'emploi entend mettre le projecteur sur les besoins de recrutements sur l'ensemble du territoire dans le BTP, en présentant bien sûr les métiers et les formations du secteur et en démontrant qu'ils sont tout à fait accessibles et souvent très éloignés des stéréotypes. Cette semaine commencera tout d'abord par une web émission sur la chaîne Youtube de Pôle Emploi sur le thème « créer sa boîte,

pourquoi pas moi ? » le lundi 11 octobre de 14h à 15h. La CAPEB s'inscrit pleinement dans cette opération. Elle a d'ailleurs mis à la disposition des conseillers de Pôle Emploi son guide des métiers et des filières de formation dans l'artisanat du bâtiment et ses fiches métiers récemment actualisées (disponibles sur ARTUR et sur [artisans-du-batiment.com](http://artisans-du-batiment.com)) ainsi que ses affiches « l'artisanat du bâtiment, tout un monde à explorer » créées l'an dernier (tous les fichiers personnalisables et adaptables aux différents supports de communication sont également disponibles sur [ARTUR](http://ARTUR)). À ces outils de promotion des métiers, la CAPEB verse aujourd'hui 4 nouveaux supports : 4 vidéos mettant en scène, à chaque fois, plusieurs jeunes artisans et salariés, hommes et femmes, ravis d'avoir choisi un métier de l'artisanat du bâtiment et désireux de faire partager leur passion. Ces interviews, réalisées par un youtubeur, mettent en évidence les caractéristiques propres à l'artisanat : liberté, autonomie, créativité, plaisir de travailler la matière, satisfaction de donner/redonner vie à un lieu, apport d'une réponse unique et personnalisée au client, travail en équipe, coactivité

entre plusieurs corps de métiers, etc. Cette série de films fait clairement apparaître que les métiers de l'artisanat du bâtiment sont ouverts à toutes et à tous, scolaires comme reconvertis. Elle rompt avec les préjugés et autres a priori en montrant la modernisation des équipements qui rendent ces métiers beaucoup moins pénibles qu'on ne le croit. Elle met l'accent également sur la combinaison naturelle entre des techniques parfois ancestrales et la modernité des procédés, à l'aide du numérique notamment. La plupart des intervenants soulignent les besoins de main-d'œuvre dans tous les métiers de l'artisanat du bâtiment, leur volonté de transmettre leur savoir-faire et le rôle essentiel de l'apprentissage. Nos 4 vidéos regroupent des jeunes professionnels autour de 4 thématiques auxquelles les jeunes sont sensibles : le développement durable et l'environnement, les évolutions technologiques, le confort de vie et enfin, la préservation du patrimoine. Elles seront très prochainement mises en ligne sur notre chaîne Youtube et annoncées par une vidéo introductive sur la chaîne du youtubeur Ludovic B. qui les a réalisées pour nous. Elles sont, évidemment, à votre entière disposition !



## RÉSEAU

# CAP CAPEB : C'EST PARTI ! ON ATTEND VOS AVIS ET PROPOSITIONS !

**Nous vous annonçons la semaine dernière l'ouverture imminente de notre plateforme collaborative qui doit nous permettre, tous ensemble, de co-construire le nouveau modèle que nous souhaitons pour notre CAPEB et son organisation. C'est chose faite !**

Tous les élus des Conseils d'administration des CAPEB départementales, régionales et nationale, tous les collaborateurs de ces mêmes CAPEB sont invités à s'exprimer et à contribuer à cette réflexion partagée. Vous pourrez tout dire, dans la limite évidemment du respect de la charte de participation et des personnes. Et, vos contributions seront anonymisées. On ne conservera donc, contribution par contribution, que deux informations : la

région du contributeur et son statut (élu ou collaborateur).

Une synthèse exhaustive des contributions sera réalisée et publiée sur l'outil CAP CAPEB et sur ARTUR, synthèse qui viendra enrichir la poursuite des ateliers et réflexions du GT Structuration du Réseau. Car, en effet, il faudra trier, abandonner certaines propositions, en retenir de nouvelles, en approfondir d'autres, un chantier d'importance en vue de présenter des premières propositions au Conseil

d'administration confédéral en tout début d'année 2022, et à la suite à l'AG d'avril 2022.

Vous avez reçu un mode d'emploi de la plateforme CAP CAPEB pour vous aider à participer.

Vous pourrez le retrouver sur [ARTUR](#), ainsi que tous les éléments vous permettant de découvrir et de comprendre l'objet et la finalité de cette consultation inédite du Réseau qui, répétons-le, expérimente une nouvelle manière de travailler ensemble.



## LOBBYING

### → LE PLFSS A ÉTÉ PRÉSENTÉ EN CONSEIL DES MINISTRES CETTE SEMAINE

**Les grandes lignes du projet de loi de financement de la sécurité sociale sont maintenant connues.**

On notera, pour notre part, que le texte reprend les promesses faites par le Président Macron aux délégués de l'U2P le 16 septembre dernier.

En l'occurrence, la préservation des droits à la retraite des professionnels particulièrement affectés par la crise sanitaire (essentiellement ceux qui ont dû fermer ou qui n'ont pas pu travailler du fait des mesures sanitaires), la simplification du calcul et du paiement des cotisations sociales (modulation en temps réel, suppression de la majoration en cas de sous-estimation), la neutralisation des effets de la crise sur l'assiette de calcul des droits à l'J.

Enfin, le texte reprend l'ouverture du statut du conjoint collaborateur aux concubins mais limite son exercice à 5 ans actant ainsi son caractère provisoire. Un point sur

lequel la CAPEB émet des réserves considérant que la loi remettrait ainsi en cause un choix délibéré d'entreprise. Ce PLFSS acte par ailleurs la poursuite de l'unification du recouvrement social via les URSSAF concernant les contributions des professionnels libéraux.

Le texte ouvre aussi la possibilité de prendre une retraite progressive aux salariés en forfait et aux mandataires sociaux. Il prévoit de simplifier l'accès aux aides sociales pour ceux qui y sont éligibles (complémentaire santé solidaire, allocation de solidarité aux personnes âgées) et acte un effort supplémentaire de 400 M€ pour l'autonomie.

Enfin, entre autres mesures, le texte prévoit le prolongement, jusqu'à la fin de l'année 2022, des mesures de gestion sociale de la crise sanitaire.

## ARTISANAT

# ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS : LE CHRONO TOURNE, IL RESTE 8 JOURS POUR VOTER !

**Les listes « La Voix des Artisans » sont constituées d'hommes et de femmes issus d'entreprises artisanales et de proximité.**

Ils sont les mieux à même de décider ce qui est bon ou ce qui ne l'est pas pour ces entreprises et ils ont donc toute leur place dans les Chambres de Métiers. Ils sont à l'évidence les seuls à être totalement légitimes pour piloter les Chambres de Métiers.

Ces établissements consulaires contribuent au développement économique des entreprises, aux transmissions et aux reprises d'entreprises, et conduisent des actions en

faveur de l'apprentissage et de la promotion des métiers, essentielle pour attirer de nouvelles forces vives dans le secteur. Les Chambres de Métiers permettent également de faire reconnaître la place de l'artisanat dans le tissu économique et social local.

Bref, ce sont des lieux où les intérêts des entreprises doivent être défendus par des représentants qui savent de quoi ils parlent, autrement dit, des artisans



et des chefs d'entreprise de proximité. D'où la nécessité d'agir autour de vous pour que les listes « La Voix des Artisans » emportent le plus grand nombre de suffrages. De plus, c'est facile, tout se fait sur internet, en deux clics ! [La plateforme de vote est accessible ici](#). N'hésitez pas à transmettre ce lien à vos contacts et collègues artisans !



## FORMATION

### → COMPÉTENCES : LE PLAN D'INVESTISSEMENT PRÉVOIT 600 M€ POUR LA FORMATION DES MOINS DE 300 SALARIÉS

Globalement, le nouveau Plan d'investissement dans les compétences que le Premier ministre a présenté la semaine dernière doit être salué.

Il vise en effet à renforcer la formation des près de 6 millions de demandeurs d'emplois mais aussi de tous les salariés déjà en poste.

C'est ce que nous plaidons depuis fort longtemps déjà, constatant que les fonds de la formation sont de plus en plus fléchés vers les premiers au détriment des seconds. Or, c'est une évidence, tout le monde a besoin de se former, en particulier dans les métiers qui évoluent vite et en profondeur, comme c'est le cas pour ceux du BTP.

Des fonds, le Premier ministre en a promis, 1,4 milliard exactement qui viendraient en supplément du PIC pour financer les besoins de cette fin 2021 et ceux de l'année prochaine. Le Premier ministre a pris le soin de préciser, dans son annonce, que les PME de 51 à 300 salariés bénéficieront de 600 M€ sur cette enveloppe pour former leurs salariés, ce qui n'a pas été sans susciter notre étonnement

au bas mot. Certes, il s'agit là d'un rattrapage tout à fait compréhensible puisque cette tranche d'entreprises ne bénéficiait plus de financements mutualisés. Il n'en demeure pas moins que les entreprises de moins de 50 salariés ont, elles-aussi, besoin de former leurs salariés et les fonds disponibles ne seront clairement pas suffisants.

C'est pourquoi, avec l'U2P, nous avons demandé que les salariés des petites entreprises puissent également bénéficier de cette enveloppe supplémentaire pour leur formation.

Le Gouvernement a aussitôt précisé que les PME de moins de 50 salariés ou les ETI ne seront pas exclues du bénéfice de cette enveloppe qui pourrait ainsi compenser l'épuisement, avant la fin de l'année, des enveloppes prévues pour le plan de développement des entreprises de moins de 50 salariés. Ce serait donc une bonne nouvelle !

Côté demandeurs d'emploi, le Premier ministre entend favoriser l'alternance en s'appuyant sur les contrats de professionnalisation. Ces derniers seront étendus aux chômeurs de longue durée de plus de 30 ans et l'aide de 8 000 € aux employeurs signataires de ces contrats sera prolongée jusqu'au 21 décembre 2022.

On peut par ailleurs se féliciter des modifications qui sont annoncées concernant le dispositif Transco qui doit favoriser les reconversions de salariés en poste.

Le 3<sup>e</sup> pilier de ce plan vise une réduction des tensions sur le recrutement en actionnant deux leviers : la mise en œuvre sans attendre de la réforme de l'assurance chômage et l'ouverture de négociations de branche sur les conditions de travail et les évolutions professionnelles et salariales. Est-ce que cela suffira ? c'est à voir.

## ÉCONOMIE

### → LE NOUVEAU DPE N'EST PAS ENCORE ADAPTÉ AUX BÂTIMENTS ANCIENS

Pour lutter contre les passoires thermiques, le Gouvernement a mis en place un nouveau diagnostic de performance énergétique à l'occasion de la loi Climat et Résilience.

Or, la FNAIM constate qu'en un trimestre d'application de ce nouveau DPE, près d'un million de logements sont venus rejoindre les étiquettes F et G, c'est-à-dire les plus consommateurs en énergie alors que la moitié à peine avait été imaginée. Surprenant ! Et les erreurs seraient très nombreuses puisqu'elles seraient de l'ordre de 40 %.

Pourquoi un pareil écart ? Ce sont les critères pris en compte par ce nouveau DPE qui changent la donne. Désormais, les diagnostiqueurs ne se basent plus sur les factures mais intègrent les performances de l'isolation, de la ventilation, du système de chauffage selon une nouvelle

méthode calcul et estiment également les émissions de gaz à effet de serre, notamment. Or, le nouveau mode de calcul final du DPE n'est pas bien adapté au bâti ancien à tel point que l'État vient de décider la suspension des DPE pour les logements construits avant 1975, sauf transactions urgentes.

S'ajoute à cela le fait que le DPE est désormais opposable au vendeur mais aussi au diagnostiqueur qui, de ce fait, pourrait avoir tendance à noter plutôt moins bien le logement. Il y a donc urgence à revoir le dispositif car les logements classés F et G ne pourront plus être mis en location à compter, respectivement,



de 2025 et 2028. À l'issue d'une réunion qui se tenait ce lundi, la Ministre du Logement a annoncé que la méthode de calcul sera réajustée et devrait être opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

En attendant, les bailleurs sociaux ont demandé à l'État un renforcement de leurs financements pour faire face à la massification des travaux de rénovation énergétique qu'ils vont devoir engager sans attendre puisque 75 000 de leurs logements ne pourront plus être loués à partir de 2025 et 280 000 autres après 2028 car trop énergivores.

### → COUPS DE POUCE CEE : LA CAPEB OBTIENT LE PROLONGEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

Après avoir annoncé que la date d'achèvement de certains travaux éligibles aux Coups de Pouce Isolation et Chauffage serait reportée au 30 novembre, le Ministère de la Transition Écologique a finalement pris un arrêté repoussant cette date au 31 décembre 2021, comme nous l'avions demandé dès le mois de mai dernier.



Ce report de 3 mois est, en effet, indispensable pour permettre aux entreprises de boucler leurs chantiers malgré leurs difficultés à s'approvisionner.

On rappellera ici que les travaux concernés sont ceux qui ont été engagés jusqu'au 30 juin 2021 et qui portent sur le remplacement d'une chaudière au charbon, au

fioul ou au gaz (hors condensation) par une chaudière au gaz THPE (BAR-TH-106), le remplacement d'un émetteur électrique fixe par un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées (BAR-TH-158), l'isolation thermique de combles ou de toiture (BAR-EN-101) et enfin l'isolation thermique de planchers bas (BAR-EN-103).



## ■ CESE

Comme chaque semaine, le Président de la CAPEB a réuni le groupe de l'Artisanat et des Professions libérales en visioconférence. Par ailleurs, le bureau du CESE qui s'est réuni mardi a examiné les saisines en cours et leur examen lors des plénières à venir. Les prochaines assemblées plénières porteront donc sur la stratégie nationale biodiversité, sur le renforcement de la participation électorale des jeunes, et sur la politique de santé environnement au sein des territoires. Enfin, Jean-Christophe Repon a participé aux travaux de la Commission Travail et Emploi qui se tenait mercredi matin.

## ■ ASSEMBLÉE NATIONALE



Le Président Repon a rencontré mercredi la Présidente de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée, M<sup>me</sup> Fadila Khattabi. L'objet de cette rencontre était de continuer à sensibiliser les parlementaires de la majorité sur la question de la mesure de la représentativité des représentants des TPE pour l'organisation du dialogue social et, en conséquence, sur la nécessité de modifier dans la législation les règles de calcul en vigueur en mettant notamment en place un droit d'opposition symétrique, ce qui constitue une demande impérative de la CAPEB et de l'U2P. En effet, et même si les derniers résultats en termes de représentativité patronale nous donneraient le droit d'opposition dans le champ des entreprises employant jusqu'à

10 salariés (ce qui reste à confirmer par la DGT en novembre), il n'en reste pas moins que nous devons continuer à convaincre les parlementaires de modifier ces règles sur le plan législatif.

À l'occasion de cette rencontre, le Président de la CAPEB a demandé à M<sup>me</sup> Khattabi de mettre en place une mission parlementaire sur le sujet. Il a également évoqué le projet de loi "indépendants" et ce qu'il prévoit concernant les conjoints collaborateurs. **En savoir plus ici.** Par ailleurs, le Président de la CAPEB a été auditionné jeudi par le député de la Moselle Christophe Arend qui souhaitait connaître la position de la CAPEB sur le PLF 2022 et sur d'autres points plus spécifiques comme le dispositif RGE, l'expérimentation Qualification Chantier et MaPrime Rénov'. **En savoir plus ici.**

## ■ SENAT

Le Président de la CAPEB a participé jeudi soir à l'émission Sens public animée par Thomas Hugues sur la chaîne Public Sénat qui portait sur les causes de la pénurie de main d'œuvre qui freine la reprise économique. Pour en parler, Jean-Christophe Repon était aux côtés de journalistes et éditorialistes, d'un chef d'entreprise, de FO, un cabinet conseil, BVA Opinion, le Maire de Toulouse et le co-fondateur de L'Atelier des chefs (**en replay ici**).

## ■ U2P

Le bureau de l'U2P s'est réuni ce jeudi. Il a commencé par commenter le Plan de réduction des tensions de recrutement présenté par le Premier ministre le 27 septembre puis le projet de loi de finances pour 2022 et le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Il est revenu également sur le projet de loi en faveur des indépendants présenté en Conseil des Ministres le 29 septembre pour arrêter définitivement la position de l'U2P ainsi que sur la rencontre du Président Dominique Métayer avec le Ministre du Travail du 1<sup>er</sup> octobre. Représentativité et élections aux Chambres de Métiers étaient évidemment aussi à l'ordre du jour.

## ■ CONSEIL DES PROFESSIONS

Le Conseil des Professions concluait cette semaine syndicale. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

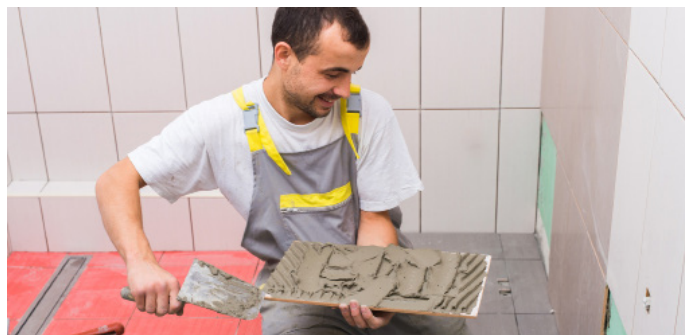
## MÉTIERS

### → THIERRY TOFFOLI RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE L'UNA MC

**Le Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage a réuni mardi les conseillers de l'UNA pour faire un point d'avancement des dossiers en cours.**

En l'occurrence, ils ont évoqué la mise en place d'un CQP Chapiste que l'UNA appelle de ses vœux pour mieux encadrer ce métier. Les sujets de santé/sécurité étaient également à l'ordre du jour et, en particulier, l'étude sur les conditions de travail dans le domaine du dallage.

Concernant le carrelage, il a été question des dernières avancées relatives aux Règles Professionnelles sur les chapes fluides et du dépouillement, la semaine prochaine, de l'enquête publique sur le NF DTU 52.2 relatif à la pose collée de carrelage. S'agissant de maçonnerie, Thierry Toffoli et les Conseillers de l'UNA ont évoqué le document en cours d'élaboration destiné à prévenir les désordres et sinistres des balcons, la norme expérimentale sur la terre crue et l'invitation faite à l'UNA de désigner un représentant au sein de la Commission Qualibat « Béton armé et Béton Précontraint / Démolition / Fondations



Spéciales » et au sein des Groupes Spécialisés concernant la profession. La réunion a aussi permis d'engager de premières pistes de réflexion concernant le contenu à proposer aux maçons carrelageurs lors des prochaines Journées Professionnelles de la Construction à Toulouse.